

VILLE D'HENIN BEAUMONT

-:-:-

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-:-:-

**Département du
Pas de Calais**

L'an Deux Mille Vingt et Un le 12 avril à 14 heures 30 le Conseil d'administration s'est réuni à la mairie, salon Jacques Piette, sous la présidence de Monsieur Steeve BRIOIS, président, à la suite des convocations en date du 8 avril 2021.

**Arrondissement
de Lens**

ETAIENT PRESENTS :

MM. Steeve BRIOIS, Christopher SZCZUREK, François NIEBOJEWSKI et Jean-Claude MASSIN.

Mmes Aurélia BEIGNEUX, Annie WANNEPAIN, Nathalie SALZMANN et Anne-Marie GARCIA.

Membres du Conseil d'administration,

ABSENT EXCUSE:

M. Boufeldja LASRI

**12/04/2021
N° 2021-14**

SECRETAIRE : M. Laurent MOREL

Directeur du CCAS,

ont signé au registre tous les Membres

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EN DATE DU 12 AVRIL 2021 – N° 2021-14

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Vice-Président expose à l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la délibération n°2021-13 du 12 avril 2021 portant approbation du Compte de gestion 2020,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice ;

Considérant qu'il revient dès lors au Conseil d'administration de se prononcer sur le compte administratif 2020 du Centre Communal d'Action Sociale ;

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

ARTICLE 1 : APPROUVE le compte administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

	REPRISE DES RESULTATS 2019 (a)	RESULTAT D'EXECUTION 2020 (b)	RESULTAT DE CLOTURE 2020 (A=a+b)	SOLDE RESTES A REALISER (B)	RESULTAT CUMULE (A+B)
FONCTIONNEMENT	439 421,93	102 826,62	542 248,55	-	542 248,55
INVESTISSEMENT	375 310,03	- 61 808,97	313 501,06	- 7 825,91	305 675,15
TOTAL	814 731,96	41 017,65	855 749,61	- 7 825,91	847 923,70

Excédent de fonctionnement de 542 248.55 €

Excédent d'investissement de 313 501.06 €

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffroy de Saint-Hilaire, CS 62039, 59014, LILLE Cedex), dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible depuis le site www.telerecours.fr. Elle peut par ailleurs faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de la présente délibération. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Une absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.

Pour extrait certifié conforme au registre
(Publié et affiché conformément à l'article L2121-25
du Code général des collectivités territoriales)
HENIN-BEAUMONT, le 12 avril 2021

le Vice-Président,

Christopher SZCZUREK

